



Bienvenue dans votre service de garde en milieu familial, reconnu par le bureau coordonnateur Gaminville secteur Vimont-Auteuil.

Qu'est-ce qu'un bureau coordonnateur (BC) ?

Un bureau coordonnateur est mandaté par le ministère de la famille pour accréditer des responsables de garde en milieu familial éducatif (RSGE).

Nous supervisons jusqu'à 755 places via nos RSGE reconnues dans le secteur Vimont-Auteuil à Laval.

Le BC encadre la garde en milieu familial et accompagne les RSGE dans leur travail. Notre équipe au bureau coordonnateur est composée de deux agentes de soutien pédagogique et technique, deux agentes à la conformité, une responsable administrative et la directrice générale.

Qu'est-ce qu'un service de garde en milieu familial ?

Un service de garde en milieu familial est un service offert par une personne qui travaille dans sa résidence privée à titre de travailleuse autonome reconnue par un bureau coordonnateur.

Ce mode de garde se rapproche du milieu de vie de l'enfant, ce dernier côtoie s'il y a lieu les membres de la famille du service de garde.

Pourquoi choisir le milieu familial pour votre enfant?

- L'atmosphère est souvent plus calme;
- La RSGE s'ajuste au rythme des enfants de son groupe selon leurs besoins;
- Les frères et sœurs fréquentent le même milieu de garde, l'intégration d'un enfant plus jeune de la même famille est souvent plus facile et rassurante;
- Pour tous les enfants, c'est l'occasion d'expérimenter son quotidien avec des enfants d'âge différents;
- L'entraide, la collaboration entre les enfants sont plus présents en milieu familial;
- Les enfants ne vivent pas les changements de groupes;
- Les liens d'attachements avec la RSGE sont solides et durables ils favorisent la confiance en soi et le développement global de l'enfant;
- Un lien privilégié entre le parent et la RSGE qui laisse place à l'échange, le soutien et des liens forts;

Obligations de la RSGE

- Elle peut accueillir jusqu'à six enfants, dont deux peuvent être âgés de moins de 18 mois;
- Si elle est accompagnée d'une autre personne adulte (son assistante) elle peut accueillir neuf enfants, dont quatre peuvent être âgés de moins de 18 mois;
- Le service de garde peut être ouvert au moins 10 heures par jour, 5 jours par semaine;
- Le prix à payer comprend deux collations et un dîner;
- Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter pour une sortie/activité organisée à l'extérieur (pommes, zoo etc.)
- Les RSGE doivent respecter les règles gouvernementales préétablies tant au niveau de l'alimentation, du programme éducatif et de la sécurité de la résidence où sont fournis les services de garde;
- Les enfants doivent aller jouer à l'extérieur au moins 60 minutes par jour selon la charte de la société Canadienne de pédiatrie;
- Les animaux sont permis dans la résidence toutefois la santé, sécurité et bien-être des enfants doivent être assurés en tout temps;
- Sa formation initiale doit être d'une durée minimale de 45 heures durant les deux premières années et six heures de perfectionnement annuel, ainsi qu'un cours de secourisme en petite enfance;
- Suivi du développement de votre enfant via « le portrait de l'enfant » qu'elle doit vous remettre avant le 15 décembre et le 15 juin de chaque année (sauf pour les enfants qui fréquentent le service de garde éducatif depuis moins de 60 jours)
- Son entente de service (contrat) doit indiquer entre autres : les jours et les heures d'ouverture, les jours fériés, les frais de retard, ce que le parent apporte pour son enfant dans le service de garde, la date du paiement, la durée de l'entente etc.

Obligations du bureau coordonnateur

Le bureau coordonnateur travaille en collaboration avec la RSGE, car celui-ci a un mandat de surveillance en lien avec la santé et sécurité des enfants ainsi qu'à l'égard de la saine utilisation des fonds publics puisque le bureau coordonnateur verse les subventions aux RSGE.

- Nous nous assurons que les normes déterminées par la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et ses règlements lors des trois (3) visites à l'improviste de conformité par année durant les heures d'ouverture du service de garde soient respectées.
- L'agente de soutien pédagogique et technique offre de l'aide à la RSGE selon ses besoins et à ses demandes;

- La RSGE peut participer à différentes activités offertes par le bureau coordonnateur comme : des sorties organisées, des formations pour la RSGE, des rencontres de discussion, des animations dans les parcs autour de chez elle, du soutien pour les enfants à défis, etc.
- Le bureau coordonnateur offre un soutien administratif pour celles qui en font la demande;
- Nous devons recevoir les documents que vous avez complétés et que votre RSGE nous remet avant que votre enfant commence dans le service de garde en milieu familial éducatif dont :
 - ✓ Le certificat de naissance de l'enfant et du parent;
 - ✓ La demande de la contribution réduite;
 - ✓ L'entente de services;
 - ✓ L'attestation de garde reçu si votre enfant vient d'un autre milieu de garde subventionné;
 - ✓ La lettre de confirmation d'inscription sur le site internet «ma place 0-5 ans»
- S'assurer que les fiches d'assiduité soient signées par le parent et la RSGE toutes les deux semaines;
- Traiter les plaintes concernant les services de garde en milieu familial éducatif;

Si vous avez des questions ou besoin d'informations sur les services de garde en milieu familial éducatif, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe du bureau coordonnateur Gaminville se fera un plaisir de vous accompagner!



GAMINVILLE
centre de la petite enfance • bureau coordonnateur

Bureau coordonnateur Gaminville
2267 suite 201 boulevard Des Laurentides
Laval H7K 2T6
Tél : 450-668-8749 # 105
Courriel : infobc@gaminville.com